

Jean-Louis Paulet

## OU QUAND MONSIEUR de LA FONTAINE PARLAIT DES CAUE...

Relire :

- la grenouille qui voulait se faire plus grosse que le bœuf (les caue et les administrations successives)
- le loup et le chien (l'indépendance des caue)
- le coche et la mouche (mission des caue)
- le lion devenu vieux (pour le futur)
- le chat, la belette et le petit lapin (territoires et droit du sol)
- conseil tenu par les rats (réunions, congrès et rencontres)

C'est un plaisir de lire le document de LEPESQ (Qui se souvient d'Avignon ?), qui a le mérite de resituer l'histoire.

Il évoque le passage du tout État au tout département ; il semble qu'à chaque fois, la récupération ou l'intégration de nos structures fasse partie d'un projet plus ou moins avoué des techniciens départementaux, mais aussi de certains élus.

Cela tient à mon avis à l'ambiguïté de nos structures, le législateur a imaginé que la pédagogie et le conseil assureraient à coup sûr une transformation de la qualité architecturale du logement de tout le monde.

Cette vision idyllique, qui laisse supposer que toute transformation de notre cadre de vie repose sur une pédagogie éclairée émise par des professionnels parfois compétents, montre ses limites.

Notre mouvement a toujours oscillé entre la politique de la carotte et du bâton pour faire en sorte que les évolutions sensibles se manifestent.

C'est oublier que la qualité architecturale est une appréciation variable suivant les publics et leur culture, en particulier je ne suis pas certain que nous partagions tous la même définition ni les mêmes appréciations sur cette qualité.

Il n'en demeure pas moins que, dans ce domaine, il est commun d'associer la qualité architecturale à un contrôle culturel imposé pour le bien des victimes.

Le contrôle architectural, sous quelque forme qu'il se manifeste, reste globalement perçu comme un arbitraire empêchant de bétonner en rond.

La compétence ne fait pas la légitimité et les quelques réussites dans le domaine du débat public sur l'espace n'ont pas forcément débouché sur des ouvrages dignes de publication ; mais en revanche, elles ont entraîné une appropriation collective du cadre construit, ce qui est de loin nettement plus intéressant que les réalisations virtuoses qui surgissent ici ou là et entraînent une certaine perplexité à leur contemplation. (Je ne citerai personne, mais suivez mon regard).

Et ce n'est donc pas un hasard si les puissances territoriales entendent peser sur les missions qui restent tolérables, dans la mesure où elles ne percutent pas des intérêts locaux financiers ou politiques.

Le statut des CAUE, en lui donnant une forme associative très éloignée de la loi de 1901, a prétendu, en réunissant tous les crocodiles dans le même marigot, que le débat sur la qualité architecturale surviendrait.

Si le débat a pu avoir lieu ici ou là, c'est plus souvent dans un aréopage où les acteurs se neutralisent entre eux et où on nous invite à poursuivre nos actions, de préférence sans trop de vagues.

Il ressort que le législateur visait à mettre la responsabilité des actions entreprises sous une autorité politique élue du suffrage universel ; un tel dispositif est certes légitime, mais il ne nous met pas à l'abri des pressions.

La tentation des technocrates départementaux est bien d'assurer une sécurité politique à leur patron tout en assurant, pour eux-mêmes, le plaisir d'une tutelle administrative.

Les doctes propos des élites culturelles de ce pays sur l'architecture ne font qu'encourager un large public à considérer qu'il s'agit d'un débat d'esthète dans lequel il n'a pas sa place.

Quant aux tenants d'une censure administrative s'appuyant sur des compétences reconnues, c'est en fait une attitude parfaitement hypocrite où le refus de construire peut ainsi sournoisement être reporté sur le naïf conseiller persuadé qu'il œuvrait dans l'intérêt collectif.

On ne peut parler d'intérêt collectif que s'il y a un réel partage des enjeux locaux, de l'histoire et de la culture du temps, ce qui suppose une plus grande proximité sur ces sujets dans le débat quotidien et on voit déjà les limites que cela suppose.

La structure CAUE a montré aujourd'hui ses performances et ses limites : elles tiennent au statut qui les fait fonctionner, aux acteurs qui composent les conseils d'administration qui ne reflètent pas la société civile. Le conseil d'administration se veut couvrir le champ décisionnel en réunissant administrations, professionnels et politiques, en fait c'est ce ménage à trois qui a toujours élaboré le cadre de vie sans trop se préoccuper si ce dernier était approprié par les utilisateurs.

Certes, nous avons suffisamment répété que nos structures étaient le lieu du débat public ; pourtant le chemin reste long à parcourir. Nous sommes beaucoup trop isolés dans nos territoires et les échanges que nous pouvons réaliser entre nous, ici ou là, sont trop imprégnés d'incertitude.

Il faut faire face trop souvent à des événements, des comportements ou des situations qui nous mettent en péril, faute d'un réel soutien qui nous garantisse dans le temps une continuité d'action sur lequel on peut envisager des échéances.

S'il est vrai que nous sommes porteurs d'une culture que l'on sait utile à tous, elle n'apparaît pas comme telle dans la sphère médiatique et plus généralement dans les questions d'actualité.

Les préoccupations environnementales qui prennent de plus en plus d'importance représentent pourtant un mouvement qu'il importe de prendre en compte en montrant combien les questions qu'il aborde font partie de nos propos.

L'avenir est sur le partage des valeurs. Il convient de relativiser nos compétences en renforçant l'écoute et en tentant d'oublier le côté demiurge qui sommeille chez les architectes.

Sortir de notre image de professionnels hautement compétents pour se resituer en tant que citoyens partenaires du débat public est un dispositif qui incite à l'humilité et qui permet bien souvent de sortir du discours de l'architecte, pour rejoindre le débat citoyen et ça, il faut que nous le fassions ensemble et face au public que l'on est sensé servir.

Les actions conduites sur les territoires se poursuivent ; elles sont indispensables, mais aujourd'hui les efforts entrepris méritent d'être portés à la connaissance du niveau national, car les enjeux du cadre de vie sont directement liés à l'économique comme au social qui, comme chacun sait, ne vont pas l'un sans l'autre.

Il convient de relativiser les aspects culturo-esthétiques où l'on se complaît parfois pour investir le champ citoyen ; il suffit en effet de voir à la fois la montée des intégrismes, des exclusions et de l'abstention démocratique pour se rendre compte qu'il y a un déficit de l'échange.

On s'est affublé d'être les animateurs du débat public sur l'espace, il reste pour l'instant microcosmique, les attendus de notre mouvement ne sont ni médiatisés, ni uniformément partagés. Une stratégie renforcée d'activisme au plan national est maintenant devenue indispensable.

Jean-Louis Paulet  
Ancien directeur du CAUE du Gers.